EPL

Travail –Liberté – Patrie

PROGRAMME DU COURS DE COMPTABILITE

FILIERE: FL3 (GC, GE, GM)

Chargé du cours : Dr AGBE Akaté

Mob: 90 02 95 56/70 42 59 61

PREMIERE PARTIE: GENERALITES

Chapitre I: DEFITION ET OBJET DE LA COMPTABILITE

Chapitre II: PLAN COMPTABLE ET SES ANNEXES

Chapitre III: CADRE JURIDIQUE DES SOCIETES

DEUXIEME PARTIE: LES PRINCIPES COMPTABLES ET LEURS APPLICATIONS

Chapitre I: PRINCIPES COMPTABLES

<u>Chapitre II</u>: APPLICATION ET INTERPRETATION DES PRINCIPES COMPTABLES

TROISIEME PARTIE: PRINCIPES DE LA DOUBLE ECRITURE – ANALYSE DES COMPTES DU BILAN ET DE RESULTAT

<u>Chapitre I</u>: PRINCIPE DE LA DOUBLE ECRITURE

Chapitre II: ANALYSE DES COMPTES DU BILAN

Chapitre III: ANALYSE DES COMPTES DE RESULTAT

QUATIEME PARTIE: LES AMORTISSEMENTS

Chapitre I: AMORTISSEMENTS CONSTANTS

Chapitre II: AMORTISSEMENTS DEGRESSIFS

CINQUIEME PARTIE: LES TRAVAUX D'INVENTAIRE ET LES DOCUMENTS DE CONTROLE DE LA COMPTABILITE

Chapitre I: LES TRAVAUX D'INVENTAIRE

Chapitre II : LES DOCUMENTS DE CONTROLE DE LA COMPTABILITE

PREMIERE PARTIE: GENERALITES

CHAPITRE I: DEFITION ET OBJET DE LA COMPTABILITE

A- DEFINITION ET OBJET

La comptabilité se définit comme étant l'outil de saisie des flux enregistrés des

opérations effectuées par l'entreprise.

La comptabilité c'est aussi une technique destinée à fournir un certain nombre de

renseignements chiffrés d'ordre économique et juridique exprimés dans des

comptes.

Dans cette optique elle décrit des mouvements patrimoniaux de la période et

détermine par la suite la situation patrimoniale active et passive. Elle détermine

également des marges successives sur des résultats.

En d'autre terme, la comptabilité générales a pour objet de traduire par écrit les

opérations de l'entreprise dont la synthèse permet d'apprécier seules les richesses

qu'elle créée.

Il ressort de cette définition la notion de double comptabilité :

- la comptabilité de situation patrimoniale qui compare les emplois et les

ressources d'une entreprise;

- La comptabilité de gestion qui compare les charges et les produits de

l'entreprise.

Cette double comptabilité se traduit par l'égalité suivante :

Emplois – Ressources = Produits – Charges

Exemples

Exo1: Deux amis Jean et Paul décident de créer une entreprise commerciale dont

le but sera l'achat et la vente de certains produits fabriqués en zone Franche.

Ils affectent à l'entreprise les sommes suivantes :

Jean: 1 500 000

3

Paul: 1 000 000

Exercice 2:

A la fin du 1^{er} semestre après le début des activités de l'entreprise, il vous ait demandé de présenter un tableau à double entrée, toutes les charges supposées par l'entreprise, tous les produits (ventes) et le résultat en supposant que toutes les marchandises achetées à 1 500 000 au début ont été revendues à 2300000 et que les diverses dépenses nécessaires à la gestion s'élèvent à 400000.

RESULTAT = Produit - charges

Comptabilité de gestion

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES		PRODUITS	
Achats de marchandises	1.500.000		
Dépense diverses	400.000	Ventes	2.300.000
Bénéfice	400.000		
	2.300.000		2.300.000

CHARGES = 1500000 + 400000

= 1900000

Produits = $2\ 300\ 000$

Bénéfice = 2 300 000 - 1 900 000 = 400 000

En outre la BTCI leur accorde un prêt de 1 000 000 remboursables sur 5 ans.

Ces fonds permettent d'acquérir du matériel de bureau : 250 000,

Fonds commerciaux : 700 000, du matériel informatique : 300 000, de marchandises : 150 000, et d'effectuer un dépôt de 500 000 à la banque et de 250 000 dans la caisse.

TRAVAIL A FAIRE (TAF): Indiquer les moyens financiers (ressources) dont dispose l'entreprise et l'utilisation de ces ressources (emplois).

ACTIF	BILAN		PASSIF
Bien acquis (emplois)		Moyens disponibles (r	essources)
Fonds commercial	700.000	Apport jean	1.500.000
Matériel de bureau	250 000	Apport Paul	1.000.000
Matériel informatique	300.000	Emprunt BTCI	1.000.000
Marchandises	150.000		
Dépôts à la banque	500.000		3.500.000
Dépôts à la caisse	250.000		
	3.500.000		

La nouvelle situation patrimoniale de l'entreprise s'établit comme suit :

Comptabilité de situation patrimoniale

Emplois		Ressources	
Fonds commercial	700.000	Capital	2.500.000
Matériel de bureau	200.000	Bénéfice	400.000
Matériel informatique	300.000	Emprunt BTCI	1.000.000
Dépôt à la banque	2.400.000		
Dépôt à la caisse	250.000		3.900.000
	_		
	3.900.000		

Banque = 500.000 - 400.000 + 2.300.000 (ventes)

= 2.400.000

<u>**NB**</u>: Les frais divers et payés par la banque (400.000) qui enregistre en même temps les ventes (2.300.000)

B. UTILITE DE LA COMPTABILITE

La tenue d'une comptabilité est à la fois une obligation et une nécessité.

1- <u>Une obligation fiscale et juridique</u>

L'article 1 du dispositif juridique de SYSCOHADA stipule ce qui suit :

- Toute entreprise doit mettre en place une comptabilité destinée à l'information externe comme à son propre usage.

A cet effet:

- elle classe, saisit, enregistre dans sa comptabilité toute opération entraînant des mouvements de valeurs qui sont traitées avec des tiers et qui sont constatées ou effectuées dans le cadre de sa gestion externe.
- elle fournit après traitement approprié de cette opération, les rédactions des comptes auxquels elle est assujetties légalement ou de par ses statuts ainsi que des informations nécessaires aux besoins de divers utilisateurs

Aux termes des articles 7 et 8, l'entreprise doit rendre des états financiers de synthèse regroupant les informations comptables au moins une fois par an sur une période de 12 mois appelés exercice.

Les états financiers annuels comprennent le bilan, le compte de Résultat, le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE) ainsi que l'Etat annexe. Ils forment un tout indissociable et décrivent de façon régulière et sincère, les événements, les opérations et la situation de l'exercice pour donner une image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

2) UNE NECESSITE

La comptabilité est tenue et aménagée pour fournir des informations quantitatives externes monétaires sur les entités qu'elle décrit dans leur structure et dans leur activité. Ces informations comptables sont destinées à tous les agents d'économie marchande dont le centre est la libre entreprise selon le plan SYSCOHADA (Système Comptable de l'Organisation sur l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

Il s'agit par exemple :

- Des partenaires commerciaux (Fournisseurs de biens, clients)
- Des partenaires financiers (associés et prêteurs, banques et la BCEAO)
- Des partenaires sociaux (le personnel, l'Etat, la Centrale des bilans)
- Les partenaires de l'entreprise hors UEMOA
- De l'entreprise elle-même.

Au niveau de l'entreprise, le SYSCOHADA dispose de 3 systèmes d'informations :

- Le système normal : réservé aux entreprises de grande taille ainsi que les moyennes ; Ce système comporte tous les états financiers à savoir le bilan, le compte de résultat, le TAFIRE et l'état annexe.

- le système allégé : réservé aux petites entreprises. Il comporte le bilan, le compte de résultat et l'état annexe.

- Le système minimal de trésorerie : conçu pour les très petites entreprises. Il constitue une main tendue au secteur informel.

CHAPITRE II : PLAN COMPTABLE ET SES ANNEXES

La comptabilité est une technique destinée à fournir un certain nombre de renseignements chiffrés d'ordre juridique et économique exprimés dans des comptes.

La comptabilité est scindée en plusieurs branches :

- La comptabilité générale et ses annexes : facturation, gestion des stocks et paye.

- La comptabilité analytique d'exploitation axée sur la recherche des coûts et des prix de revient

- La comptabilité prévisionnelle ou budgétaire.

LE CADRE COMPTABLE DE SYSCOHADA (système comptable de l'organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

Le SYSCOHADA retient 9 classes.

Les comptes avec les codes 1 à 9

Les classes 1 à 8 se rapportent à la comptabilité générale

La classe 9 est retenue d'une part pour la comptabilité des engagements et d'autre part pour la comptabilité analytique de gestion (CAGE).

De manière architecturale et en comptabilité générale on a :

- Les classes 1 à 5 sont réservées aux comptes de bilan suivant la ventilation suivante :

Classe 1 : comptes de ressources stables

Inscrits au passif du bilan ces comptes de la classe 1 enregistrent les capitaux à cours et moyen terme mis à la disposition de l'entreprise c'est-à-dire les moyens de financement utilisés par elle de façon durable et permanente.

Classe 2 : comptes d'actif immobilisé

Inscrits à l'Actif du bilan, ces comptes enregistrent :

- Les charges immobilisées et les biens et valeurs destinées à rester durablement au sein de l'entreprise sous formes d'immobilisations incorporelles (logiciel et corporelles (immeubles, matériels) et financières (titres)
- Les amortissements ou les provisions pour dépréciation constatés sur les valeurs ou biens correspondants.

Classe 3 : comptes de stocks

Ces comptes inscrits à l'actif du bilan, enregistrent à la date de l'inventaire les stocks de marchandises, de matières et fournitures, de produits en cours ou finis, etc. c'est la propriété de l'entreprise.

Classe 4 : comptes de tiers

Ces comptes enregistrent les opérations avec les tiers principalement les clients, les fournisseurs et l'Etat.

Ces comptes servent ainsi à comptabiliser les dettes et les créances vis-à-vis des tiers.

Classe 5 : comptes de trésorerie

Ces comptes enregistrent :

- Les titres de placement
- Les opérations avec les institutions financières (banques)
- Les valeurs à encaisser (les chèques -)
- Les mouvements d'espèces, par exemple les chèques ou effets de commerce.
- Classe 6 : comptes des charges des activités ordinaires

Ces comptes enregistrent les charges inhérentes à l'exploitation courantes de l'entreprise ainsi que les charges financières. Ils enregistrent les éléments entrant dans la composition des coûts des produits de l'entreprise.

Classe 7 : comptes des produits activités ordinaires

Ces comptes reçoivent les produits c'est –à – dire les ressources se rapportant à l'exploitation courante de l'entreprise ainsi que les produits financiers

Classe 8 : comptes des autres charges et des autres produits.

Ces comptes enregistrent les charges et les produits qui ne sont pas liés à l'activité ordinaire de l'entreprise.

Les opérations sont classées en hors activités ordinaires (H.A.O.) et se singularisent par leur caractère non récurrent.

CHAPITRE III: CADRE JURIDIQUE DES SOCIETES ET LES OPERATIONS DES ENTREPRISE

A. Cadre juridique des sociétés

En fonction de leur taille et de la volonté de leurs propriétaires, les entreprises peuvent choisir entre plusieurs formes juridiques : entreprise individuelle, ou société (société de personne ou société de capitaux)

1- L'entreprise individuelle

L'entreprise individuelle est la forme idéale de la petite entreprise pour une personne qui veut exercer seule son activité sans prévoir un développement trop important de celle-ci.

NB : sur le plan financier et patrimonial, l'exploitant est responsable de la totalité du patrimoine. Il est imposé directement sur le revenu des produits tirés de l'activité.

2- Les sociétés et groupements de personnes

Le dénominateur commun de ces structures est basé sur la personnalité de chaque associé. Ce sont les sociétés en nom collectif (SNC) et les groupements d'intérêts économiques (G.I.E)

3- <u>Les sociétés de capitaux</u>

Les sociétés de capitaux sont constituées, selon un intérêt commun, pour mener à bien un projet économique, que ces dernières revêtent la forme de la société à

responsabilité limitée (SARL), de société en commandite simple (SCS) ou de société anonyme (SA).

NB: la responsabilité de s'associés est limitée aux montants de leurs apports, l'entreprise est assujettie de plein droit à l'impôt sur les sociétés et il n'existe en théorie aucune restriction légale à l'entrée et à la sortie de personnes dans la composition du capital.

Cependant, par certaines de ses caractéristiques la SARL se rapproche des sociétés de capitaux.

A- Les opérations de l'entreprise

Elles sont au nombre de trois :

- Les opérations d'investissement et de financement

Elles concernent la structure permanente de l'entreprise et correspondent à l'acquisition de biens durables (les immobilisations) financés par les ressources stables (capital +emprunts) ces opérations sont inscrites sur le haut de bilan où les valeurs entrent et sortent lentement.

- Les opérations d'exploitation

Elles concernent l'activité de l'entreprise et sont inscrites en bas du bilan, là où les valeurs entrent et sortent rapidement.

- Les opérations de trésorerie

Elles correspondent aux nombreux flux monétaires qui transitent dans l'entreprise, lesquels sont associés à toute forme d'opération (investissement et financement, exploitation).

DEUXIEME PARTIE: LES PRINCIPES COMPTABLES

Le respect des principes comptables vise à assurer la régularité et la sincérité des comptes et permet d'obtenir une image fidèle de l'entreprise.

Ces principes sont :

- La continuité de l'exploitation.

Les entreprises qui arrêtent leurs comptes sont présumées poursuivent leur activité, donc elles se placent dans une perspective d'une continuité et non d'une liquidation.

- La spécialisation des exercices.

La vie de l'entreprise est découpée en périodes ou exercices comptables d'un an.

- Le coût historique.

Les biens sont enregistrés à leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

- Le principe de prudence

Ce principe veut que les charges ne soient comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et les produits que lorsqu'ils sont réalisés.

- La permanence des méthodes :

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'une période à l'autre.

- L'intangibilité du bilan d'ouverture/bilan de clôture.

Le bilan de début d'exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent

- La transparence

C'est le principe de la clarté, de la bonne et loyale présentation de l'information comptable.

- L'importance significative

Ce principe oblige la prise en compte d'éléments de caractère significatif pouvant influencer la décision ou le jugement des destinataires des états financiers.

TROISIEME PARTIE : PRINCIPE DE LA DOUBLE COMPTABILITE ET L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS, BILAN ET COMPTE DES RESULTATS

CHATIPRE I: PRINCIPE DE LA DOUBLE COMPTABILITE ET L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS

A- LE PRINCIPE DE LA DOUBLE COMPTABILITE

Le résultat de l'activité commerciale ou de production est généralement obtenu en comparant les charges et les produits liés à cette activité.

Soit résultat = Produits - charges.

Il s'agit de la comptabilité de gestion.

D'un autre côté le même résultat peut être obtenu en comparant les ressources à la disposition de l'entreprise et les emplois correspondants.

Soit résultat = emplois – ressources.

Il s'agit de la comptabilité de situation patrimoniale.

De la combinaison de cette comptabilité il ressort l'égalité suivant :

Emplois-ressources=produits-charges.

C'est donc la justification de la comptabilité double.

B- L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS

Les opérations effectuées par une entreprise sont enregistrées au fur et à mesure qu'elles sont réalisées dans des comptes.

Le compte est un tableau en T à deux colonnes dont la partie gauche est appelée débit est réservée aux emplois et la partie droite appelée crédit est réservée aux ressources.

L'utilisation des comptes fait appel à une terminologie appropriée que l'on qualifie de langage des comptes.

Il en va ainsi:

- Imputation : inscription d'une somme dans un compte à son débit ou à son crédit.
- Ouvrir un compte : c'est l'intitulé et y inscrire un avoir initial
- Débiter un compte : porter une somme à son débit
- Créditer un compte : porter une somme à son crédit
- Solde débiteur = débit > crédit
- Solde créditeur = crédit > débit
- Compte soldé : débit = crédit

Par convention:

- Les comptes d'actifs augmentent à gauche aux débits et diminuent à droite aux crédits. Il en est de même pour les comptes de gestion.
- Les comptes au passif augmentent à droite aux crédits et diminuent à gauche aux débits. Il en est de même pour les comptes de produits

Exemple de compte

$$Solde = 2.000.000 - 500.000$$
$$= 1.500.000$$

Le solde est débiteur de 1.500.000 pour équilibrer le compte caisse on remet le solde débiteur (SD) de 1.500.000 au crédit.

NB: le compte doit être toujours équilibré selon le principe comptable.

Donc on aura:

D c	caisse C	
2.000.000	500.000	
	SD	=
	1.500.000	
2.000.000	2.000.000	

CHAPITRE II: LE BILAN

1- LE BILAN

Le bilan est la situation de l'entreprise à un moment donné. Il renseigne sur ce que possède l'entreprise (les actifs) et ce qu'elle doit (les passifs)

Par différence entre les actifs et les dettes on obtient la situation nette (richesse nette)

Le bilan regroupe:

- A droite (passif) la situation des ressources de l'entreprise
- A gauche (actif) leur utilisation, c'est-à-dire la situation des emplois.

Ils se trouvent ainsi opposés:

- L'origine des fonds (propriétaires de l'entreprise ou d'autres tiers)
- La destination des fonds (acquisition des biens physiques et financiers)

1.1- L'actif du bilan

Les principaux postes de l'actif sont classés en fonction de leur destination :

- L'actif immobilisé, lié aux opérations d'investissements
- L'actif circulant, lié au cycle d'exploitation
- L'actif sans valeur (trésorerie-actif)

Ainsi les grandes masses de l'actif du bilan se présentent comme suit :

- Actif immobilisé
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisation financières
- > Actif circulant

- Actif circulant H.A.O
- Stock et encours
- Avances fournisseurs
- Créances clients
- Autres créances
- > Trésorerie actif
- Titres de placement
- Valeurs à encaisser
- Banques, caisse

1.2- Le passif du bilan

ACTIF (les emplois)	BILAN	PASSIF (les ressources)
Actif Immobilisé	Res	ssources Stables
Actif Circulant	Pas	sif Circulant
Trésorerie - Actif	Tré	sorerie - Passif
TOTAL	ТО	TAL

1.3- Exemple de bilan

ACTIF BILAN PASSIF

Postes	Montants	postes	Montant
Fonds commercial	2.500.000	Capital	6.500.000
Matériel outillage	1.350.000	Emprunt	2.500.000
Matériel de	355.000	Dettes	800.000
transport	500.000	fournisseurs	700.000
Clients effets à	1.200.000	Fournisseurs effet	
recevoir	300.000	à payer	
Banque			
caisse			
TOTAUX	10.500.000	TOTAUX	10.500.000

1.4- Exemple de bilan

L'entreprise DUPOND présente les opérations suivantes effectuées du 1^{er} au 15 octobre.

A- L'actif

Bâtiment = 204.000

Matériel industriel = 76.500

Matériel de transport = 63.750

		571 200
Caisse	=	10.200
Chèques postaux	=	114.750
Banque	=	56.100
Clients	=	45.900

5/1.200

Au passif

Capital 306.000 178.500 **Emprunt** Fournisseurs 86.700

571.200

Calculez son bilan

Bilan au 1^{er} octobre

ACTIF BILAN PASSIF

Postes	Montants	Postes	Montants
Bâtiments	204.000	Capital	306.000
Matériel	76.500	Emprunt	178.500
industriel	63.750	Fournisseur	86.700
Matériel de	45.900		
transport	56.100		
Clients	114.750		
Banques	102.000		
Chèques postaux			
caisse			
TOTAUX	571.200	TOTAUX	571.200

CHAPITRE III: LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat regroupe tous les produits et toutes les charges :

Résultat = Produits - Charges

- ❖ Si les Produits > Charges on obtient un profit.
- ❖ Si les charges > aux produits on obtient une perte

❖ Si charges = Produits, il n'y a ni Profit ni Perte

On peut déterminer les résultats selon qu'il s'agit d'une comptabilité de gestion ou d'une comptabilité patrimoniale.

Exemples:

a) Compte de résultat

Comptabilité de gestion

Le bilan de l'Entreprise DUPONT se présente comme suit au 31/12/n

Charges

Achat de marchandise	18.500
Location bâtiment	5000
Primes d'assurances	10.500
Impôts et taxes	10.000
Intérêt des emprunts	4350
Bénéfice	11.650

Produits

	60.000	
Commissions et taxes	5000	
Ventes de l'entreprise	55000	

Travail à faire : calculez le résultat en comptabilité de gestion

b- Bilan de l'entreprise RUBESSA

Se présente comme suit au 31 Décembre de l'année n

Actif

Bâtiment	204.000
Matériel industriel	76.500
Matériel de Transport	63.750

Clients	45.900
Banque	56.100
Chèques postaux	114.750
Caisse	10.200
Passif	
Capital	306.000
Emprunt	178.000
Fournisseurs	86.700

Travail à faire : calculez le résultat en comptabilité patrimoniale

a- Calcul du résultat en COMPTABILITE DE GESTION

CHARGES	COMPTE DE RESULTAT		PRODUITS
Achat de marchandise	18.500	Vente de marchandises	55.000
Location bâtiment	5000	Commissions et ristourne	es 5000
Primes d'assurances	10.500		
Impôts et taxes	10 000		
Intérêts des emprunts	4350		
Bénéfice	11650		
60.000		60.000	

b- Comptabilité patrimoniale

Charges	Compt	te de résultat	Produits
Bâtiments	204.000	Capital	306.000
Matériel industriel	76.500	Emprunts	17 250
Matériel de transport	63 750	Résultat (bénéfice)	11 650
Clients	10.000	Fournisseurs	105.200
Banque	106.750		
Chèques postaux	114.750		
Caisse	4700		
			_
601.300		601.350	

SCHEMA DU COMPTE DE RESULTAT

Charges d'exploitation	Produits d'exploitation
Charges financières	Produits financiers
Charges H.A.O	Produits H.A.O
Impôt sur le résultat	
RESULTAT NET	

OUATRIEME PARTIE: LES AMORTISSEMENTS

Le montant de la dépréciation annuelle de chaque immobilisation est impossible à déterminer avec précision car :

- L'estimation directe de la valeur des immobilisations en fin d'exercice est très délicate et conduirait à un très lourd travail :
- De surcroît, cette valeur « vénale » (au prix du marché) peut être fort différente de la valeur réelle du bien dans le processus de la production de l'entreprise (valeur productive); pourquoi retenir la valeur vénale plutôt que la valeur productive ?
- Même lorsque les immobilisations sont « cotées » sur un marché de l'occasion (exemples ; automobiles, camions), la valeur d'une immobilisation donnée peut sensiblement différer de la cote en raison notamment de son état plus ou moins bon.

Du fait de ses difficultés, on a adopté, pour le calcul des amortissements de la plupart des immobilisations, des systèmes forfaitaires qui fixent, pour chaque catégorie de biens, la durée, le taux ou les annuités d'amortissements et dans lesquels la valeur à la fin de la durée normale d'utilisation est considérée comme devant être nulle.

Toutefois, dans certains cas exceptionnels, on amortit les immobilisations en fonction de leur dépréciation réelle constatée par une cote ou par expertise. Cependant l'administration des contributions directes (les fiscs) a fixé des taux maximaux d'amortissements afin d'empêcher certaines entreprises de pratiquer des amortissements excessifs destinés à réduire le bénéfice imposable.

Ainsi deux procédés de calcul de l'amortissement ont été admis par le fisc à savoir l'amortissement contant et l'amortissement dégressif.

CHAPITRE I: AMORTISSEMENT CONSTANT

1- PRINCIPES

Une durée probable d'utilisation est fixée pour chaque catégorie d'immobilisations : la valeur résiduelle à la fin de la durée probable d'utilisation étant considérée comme nulle, l'amortissement annuel est égal au quotient de la valeur d'origine par la durée probable d'utilisation exprimée en années.

En désignant par n cette durée, le taux d'amortissement est donc de $t = \frac{100}{n}$

2- Exemple:

- Soit V_o la valeur d'origine des biens et te le taux d'amortissement constant et qui est égal à 100 divisé par la durée des biens $(\frac{100}{n})$. on applique le taux à la valeur d'origine pour déterminer la valeur de l'annuité : $a = V_o$. te

L'annuité d'amortissement d'une immobilisation est le montant de l'amortissement pratiqué à la fin d'un exercice donné.

Exemples chiffrés :

Exemple 1 : soit des biens acquis et mis en service le 1/01/1980. La durée d'utilisation prévue est pour 5 ans, V_o la valeur d'origine est de 10.000. Dresser le tableau d'amortissement de ce bien.

Taux =
$$\frac{100}{5}$$
 = 20%

ANNEES	TAUX	ANNUITES	VALEURS
			COMPTABLE NETTE
1	20%	$\frac{100 \times 20}{100} = 2000$	10.000 - 2.000 = 8.000F
2	20%	2.000	8.000 - 2.000 = 6.000F
3	20%	2.000	$6.000 - 2.000 = 4.000 \mathrm{F}$
4	20%	2.000	$4.000 - 2.000 = 2.000 \mathrm{F}$
5	20%	2.000	2.000 - 2.000 = 0

<u>Exemple 2</u>: L'entreprise O.... acquiert une immobilisation (matériel et outillage) pour 10.000. Le 1 janvier de l'année n durée d'utilisation = 5 ans. La mise en service se fait le 1 mars de la même année. Dresser le tableau d'amortissement de ce bien.

ANNEES	TAUX	ANNUITES	VALEURS COMPTABLE NETTE
1	20 X 10/12	$\frac{10000 \times 20}{100} \times \frac{10}{12} = 1666$	10.000 - 1666 = 8.334
2	20%	$\frac{10000 X 20}{100} = 2000$	8.334 - 2.000 = 6.334
3	20%	$\frac{10000 X 20}{100} = 2000$	6.334 - 2.000 = 4.334
4	20%	$\frac{10000 X 20}{100} = 2000$	4.334 - 2.000 = 2.334
5	20%	$\frac{10000 X 20}{100} = 2000$	2.334 - 2.000 = 334
6	20X2/12	$\frac{10000 \times 20}{100} \times \frac{2}{12} = 334$	334 - 334 = 0

CHAPITRE II: AMORTISSEMENT DEGRESSIF

1- Principe

Le taux d'amortissement étant défini pour chaque catégorie d'immobilisation, l'annuité est obtenue en appliquant ce taux non à la valeur d'origine, mais à la valeur comptable nette.

Exemple: soit un matériel acheté à 50.000F et amortissable au taux de 40%

- Annuité n°1 : $50.000 \times 0.40 = 20.000 \text{ F}$
- Annuité n°2 : $(50.000 20.000) \times 0.40 = 12.000 F$
- Annuité n° 3 : $(50.000 32.000) \times 0.40 = 7.200 F$

Les valeurs comptables nettes étant décroissantes, les amortissements successifs le sont également.

2- Modalités pratiques

a- Durée

Les taux d'amortissement dégressif sont obtenus en multipliant les taux « linéaires » (taux définis à propos de l'amortissement contant) correspondants par :

- 1,5 lorsque la durée normale d'utilisation est de trois ou quatre ans ;
- 2 lorsque cette durée est de cinq ou six ans ;
- 2,5 lorsque cette durée excède six ans.

Durée	normale	Taux	d'amortissement	Taux	d'amortissement
d'utilisation		constan	nt	dégress	sif
4		25%		25 X 1,	,5 = 37,5 %
5		20 %		20 X 2	= 40 %
6 2/3		15 %		15 x 2,	5 = 37,5 %
10		10 %		10 X 2	,5 = 25 %

b- <u>Immobilisations amortissables</u>:

Sont seules susceptibles de bénéficier de ce système les immobilisations :

- Considérées comme biens d'équipement, c'est-à-dire la majorité des matériels outillages, matériels de transport, de manutention, de bureau... ainsi que les bâtiments industriels ou constructions légères (durée < 15 ans). Sont notamment exclus les voitures de tourisme, les machines à écrire, les bâtiments administratif ou commerciaux ;
- Achetées neuves (sont donc exclus les biens acquis d'occasion) ;
- Dont la durée normale d'utilisation est d'au moins trois ans.

Le choix de l'amortissement dégressif est facultatif pour les entreprises, qui peuvent, si elles le désirent, pratiquer l'amortissement constant (solution rare car l'amortissement dégressif présente certains avantages fiscaux).

c- Remarques

Le taux d'amortissement dégressif noté $td = tc \times d(u)$ avec d'un coefficient qui est fonction de la durée d'utilisation du bien.

Pour une immobilisation dont la durée d'utilisation est de 5 ans,

Le
$$tc = 100/5 = 20\%$$

$$= 20 \times 2 = 40 \%$$

Si
$$n = 4 \Rightarrow tc = 100/4 = 25 \%$$
 et $td = 25 \times 1,5 = 37,5$

L'amortissement dégressif de la date d'acquisition du bien. Si le bien a été acquis au cours du mois on revient au début du mois.

La première année la base amortissable c'est la valeur d'origine. Pour les autres années c'est la valeur comptable nette.

Exercice:

Soit une immobilisation dont la valeur d'origine est 10 000 avec une durée probable d'utilisation de 5 ans. Dresser le tableau d'amortissement dégressif.

$$t = 100/n = 100/5 = 20 \%$$
 $td = 20 \% x 2 = 40 \%$

Année	Base de	Taux	Annuité	Valeur comptable
	l'amortissement			nette
1	10.000	40%	10.000 X 40 % = 4.000	10 000 - 4000 =
				6000
2	6.000	40%	6.000 X 40 % = 2.400	6000 - 2400 = 3600
3	3.600	40%	3.600 X 40 % = 1 440	$3600 - 1440 = 2\ 160$
4	2.160	50 %	2160 X 50 % = 1080	2 160 - 1080 = 1080
5	2.160	50%	3160 X 50 % = 1080	1080 - 1080 = 0

NB lorsque l'annuité obtenue devient inférieure à celle qui serait obtenue en appliquant sur le nombre d'années restant à couvrir par la méthode d'amortissement dégressif, on revient à la méthode d'amortissement constant.

CINQUIEME PARTIE : LES TRAVAUX D'INVENTAIRE ET LES DOCUMENTS DE CONTROLE DE LA COMPTABILITE

CHAPITRE I : LES TRAVAUX D'INVENTAIRE

Les travaux de fin d'exercice ont pour objet de régulariser la situation de certain nombre de comptes (compte de patrimoines et de gestion) en vue de l'établissement de la situation réelle (image fidèle) de l'entreprise en fin d'exercice.

Ces régularisations portent notamment sur les comptes de stock, de trésorerie, de tiers et d'immobilisations.

Il s'agit de faire l'inventaire et l'évaluation des actifs de l'entreprise.

Ainsi on procède aux inventaires suivants :

- Inventaire permanent
- Inventaire intermittent

1- <u>Inventaire permanent</u>

La tenue de la comptabilité en inventaire permanent suppose :

- L'établissement de la liste complète des stocks par catégories de marchandise, produits et autres approvisionnement de l'entreprise. A cet effet les stocks sans facture sont mis de côté.
- Suivi en permanence des entrées et des sorties en quantité et en valeur des marchandises et produits.
- L'évaluation des stocks réels constatés lors du comptage.

A la suite de ces deux opérations, on procède à la comparaison du stock physique obtenu et au stock théorique

En inventaire permanent ; à chaque entrée en stock et sortie des stocks, on constate la variation du stock.

Enfin d'exercice on compare le stock théorique au stock physique obtenu par l'inventaire physique.

Deux situations peuvent se présenter :

- Soit un manquant si le stock physique est < au stock théorique,
- Soit un excédent si le stock physique est > au stock théorique.

Montant manquant = montant du stock théorique – montant du stock physique (réduction du montant du stock)

Montant (en cas d'excédent) on augmente le niveau du stock théorique.

Montant de l'excédent – valeur du stock physique – valeur du stock théorique + augmentation du stock

NB: En inventaire permanent, le contrôle est facilité par l'utilisation de fiche de stock.

2- Inventaire intermittent

La méthode d'inventaire intermittent ne permet pas d'enregistrer tous les faits de l'exercice et à l'exception de ceux relatifs aux entrées et aux sorties des stocks.

C'est seulement en fin d'exercice que l'on constate la variation du stock par l'inventaire physique. Les stocks de fin d'exercice sont alors substitués au stock de début de l'exercice de la manière suivante :

- Annulation du stock initial
- Constatation du stock final

COUT réel d'acquisition d'immobilisation corporelle.

Ce coût réel d'acquisition est formé de 3 éléments :

- Le prix d'achat définitif indiqué par la facture.
- Les charges accessoires directement rattachées à l'opération d'achat (frais de transport, d'assurances, droit de douanes, frais de transit et commissions)
- Les charges d'installation nécessaires pour mettre le bien en état d'utilisation (préparation montage, mise en route)

Tous ces éléments s'entendent toutes taxes comprises si l'entreprise n'est pas habileté à déduire la TVA mais hors taxe dans le cas contraire hormis le cas des véhicules de tourisme. Sont exclus du coût réel d'acquisition les droits de mutations, les honoraires, les frais d'actes et les charges financières si l'emprunt présente un bien direct avec l'opération d'achat.

Coût réel d'acquisition = prix d'achat convenu HT déductibles + Frais accessoires + frais d'installations HT déductibles

Exercices d'application

Le 20 décembre les Entreprises « bonne occasion » importent de la France pour leurs utilisateurs un micro-ordinateur à 500.000F

Les frais accessoires comprennent :

-	Frêt aérien	87 500F
-	Assurances	20 000F

- Douanes 42 % du prix CAF (Coût Assurance Frais)

Installation 10 000FFrais accessoires 200 000

TRAVAIL A FAIRE

1- Déterminer le coût réel d'acquisition

NB: Les ETS « la bonne occasion » ne sont pas habileté à déduire la TVA

Solution

- Détermination du montant de la douane
 (500 000 + 87 500 + 200 000) x 42 % = 330 750
- Détermination du coût réel d'acquisition
 500 000 + 330 750 + 20 000+ 10 000 = 860 750 F

CHAPITRE II: LES LIVRES COMPTABLES OU DOCUMENTS DE CONTROLE DE LA COMPTABILITE

D'après l'article 19 du règlement de SYSCOHADA, la tenue de la comptabilité est subordonnée à l'utilisation obligatoire des documents suivants :

- Le livre journal
- Le grand livre
- La balance générale des comptes
- Le livre d'inventaire

Ces quatre documents doivent être tenus sans blanc ni altération d'aucune sorte (article 20)

1- Le journal

Il est destiné à enregistrer les mouvements des exercices. Ils sont tenus chronologiquement sans blanc ni rature, être cotés (numérotés) et parafés par un juge du tribunal du commerce ou par un juge à compétence commerciale – comme tous documents commerciaux, ils doivent être conservés pendant 10 ans après la dernière date de l'exercice (opération)

Il permet de contrôler l'égalité de la comptabilité double.

Il comporte de gauche à droite :

- Une marge de pointage
- Deux colonnes réservées au numéro de comptes
- Un espace central ou on écrit la date, les intitulés de comptes et les libellés relatifs à chaque opération.
- Deux colonnes pour l'inscription des sommes au débit ou au crédit. Toute inscription relative à une même opération s'appelle article ou écriture du journal.

Schéma d'un journal

N°	compte	N°	compte	Date	Montant	Montant
débit		crédit			Débit	crédit
				Nom du compte débité		
				Nom du compte crédité		
				Libellé = résumé de l'opération		
				Date		

	Date		
	Date		
	Total	Débit	Crédit

Exemple : Le 2 décembre de l'année n Achat à crédit de marchandises 120 000 Etablir le journal de l'opération

N° compte	N° compte	Date	Montant	Montant
débit 6011	crédit		Débit	crédit
debit 0011	4011	Achat de marchandises Fournisseur Achat de marchandises à	120 000	120 000
		crédit		
		Total	120 000	120 000

2- Le grand livre

Il est constitué par l'ensemble des comptes de l'entreprise. Il existe 3 grands types de livres :

- Le grand livre à feuillet conçu (comme un cahier). Le seul inconvénient est que l'on ne peut déterminer avec précision le nombre de feuillet qu'il faut pour chaque compte.
- Le grand livre a feuillets mobiles : les comptes mobiles sont rassemblés dans une reliure avec un déblocage (classeur par exemple)
- Le grand livre tenu sur fiche, chaque compte est représenté par une fiche.

L'ensemble est rassemblé dans un fichier ordonné.

NB: Dans le grand livre on ne s'intéresse qu'aux soldes des comptes.

Exemple

D ca	isse C		D c	aisse C
	120.000	•	150.000	52.000
	66 000		37500	300 000
54 000	42 000			
354 000	120 000	- -	187500	352 500

$$SD = 354\ 000 - 120\ 000 = 234\ 000$$

$$SC = 352\ 500 - 187\ 500 = 165\ 000$$

3- LA BALANCE

C'est un récapitulatif exhaustif des comptes de l'entreprise à une date déterminée.

Il indique pour chaque compte à la date de la clôture de l'exercice, le solde débiteur ou le solde créditeur à l'ouverture de l'exercice, le cumul des mouvements créditeurs, le solde débiteur ou le solde créditeur à la date considérée. Il existe 3 types de balances :

- La balance à 4 colonnes
- La balance à 6 colonnes
- La balance à 8 colonnes

NB: c'est la balance à 6 colonnes qui est recommandée par le SYSCOHADA.

Schéma d'une balance

N° de compte	Intitulés des comptes	Solde d'ouverture		Mouvement général		Solde à la clôture	
		débiteur	créditeur	débit	crédit	débiteur	créditeur
10	Capital	-	306 000	-	-	-	306000
16	Emprunt	-	178500	-	-	-	178500
23	Bâtiment	204000	-	-	-	204000	-
2011	Matériel industriel	76500	-	-	-	76500	-

245	Matériel inf	63750	-	-	-	63750	-
4011	Fournisseur Clients	-	76800	-	18500	-	105200
4111	Banque	45900	-	-	15000	30800	-
52	Chèques	56100	-	70000	-	106750	-
531	postaux Caisse	114750	-	-	-	114750	-
57	Achat de	10200	-	5000	10500	4700	-
6011	m/ses Location	-	-	18500	-	18500	-
6222	bâtiment	-	-	5000	-	5000	-
625	Primes d'assurance Intérêt des emprunts	-	-	10500	-	-	-
677	Vente de m/ses	-	-	4350	-	4350	-
7011	Commission et courtage	-	-	-	55000	-	55000
7011		-	-	-	5000	-	55000
	TOTAUX	571200	571200	123350	123350	649750	649750